

Le 18 janvier 2016

Communiqué de Presse

Placements abusifs d'enfants autistes : la Cour d'Appel mettra-t-elle fin à l'erreur judiciaire ?

Rappel des faits : Au mois d'Août 2015, 179 associations dénonçaient les placements abusifs d'enfants autistes au moment où, en Isère, une fratrie de 3 enfants atteints de « Trouble Envahissants du Développement » (une forme d'autisme) était séparée et placée.

Rachel leur maman, comme dans tous les témoignages de mères que les associations reçoivent, est accusée de « nomadisme médical » et d'être responsable des troubles de ses enfants. Une experte pédopsychiatre diagnostique même un Syndrome de Münchhausen par procuration chez Rachel, niant le trouble neuro-développemental des enfants : une erreur fondamentale.

Les connaissances scientifiques actuelles sont formelles, jamais une mère n'a rendu son enfant autiste encore moins les trois, situations bien connues des spécialistes car l'autisme a aussi une composante génétique.

La Cour d'appel reviendra-t-elle sur la décision de placement des enfants de Rachel ?

Ce Vendredi 22 janvier 2016 aura lieu l'audience d'appel, après 167 jours d'une douloureuse séparation.

Depuis le placement, les enfants ont été diagnostiqués officiellement par le Dr Sonié, médecin coordinateur du Centre Ressource Autisme Rhône-Alpes, dont le sérieux et l'expertise dans ce domaine sont reconnus bien au-delà de nos frontières.

Il n'y a plus de place pour le doute ou la prévention. Rachel n'a jamais été accusée de maltraitance, son comportement exemplaire a été relevé par tous les professionnels qui ont accompagné les enfants avant leur placement.

La Cour d'appel doit, Vendredi 22 janvier, avoir le courage de mettre fin à cette injustice et rendre ces enfants à un foyer aimant, sécurisant, pour qu'ils puissent tous ensemble se reconstruire après le traumatisme qu'ils viennent de subir.

Le cas de Rachel et ses enfants n'est pas isolé, il est emblématique !

Il est emblématique d'un pays dont les professionnels (personnels de l'enfance, médecins, experts psychiatres) sont si mal formés qu'ils ne peuvent faire la différence entre maltraitance et autisme.

Il est emblématique de la vision préhistorique de l'autisme dont les familles subissent les répercussions au quotidien.

Il est emblématique par la maltraitance institutionnelle qui s'abat sur les personnes qui auraient simplement besoin d'une aide au quotidien pour avoir une vie décente.

Il est emblématique pour toutes les autres Rachel de France et leurs enfants.

Ce scandale doit cesser.

Contacts presse :

Danièle Langloys : Présidente de l'association « Autisme France » : 06 21 77 31 98 –
daniele.langloys@wanadoo.fr

Sophie Janois : Avocat au Barreau de Paris : 06 33 63 36 12 – janois.avocat@gmail.com